

# Songeons

## UN RÉSULTAT SANS ÉQUIVOQUE Les habitants disent « non » aux éoliennes

**LACHAPPE-SOUS-GERBEROY** La municipalité a consulté sa population sur un projet d'installation d'éoliennes. Le verdict est sans appel : c'est un non franc et massif.

**C**ontactés deux fois par la société Vent Collectif (le 22 octobre 2020 et le 29 mars 2021), pour un projet d'installation d'éoliennes sur le plateau, entre le centre du village et le hameau de Balleux, Bruno Ronseaux, maire de Lachapelle-sous-Gerberoy, et son conseil municipal, ont décidé de consulter la population sur le sujet. Un bulletin a été envoyé pour un sondage, aux 113 personnes en âge de voter. « La municipalité avait joint deux pages décrivant le projet, ses avantages, ses inconvénients » précise le maire. 85 personnes ont répondu et le résultat est sans appel avec 67 non, 10 oui et 8 sans opinion.

### QUID DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS ?

La municipalité a pris acte de l'avis de ses administrés et décidé de décliner le projet. Le rejet sera bientôt entériné par une délibération prise en conseil municipal. « Le positionnement des villageois aura peut-être pour conséquence de mettre une certaine pression sur les propriétaires terriens, démarchés également par les promoteurs ». Pour le maire, il serait en effet étrange de



**Hélène Le Maux, Louis Boulenouar, tous deux conseillers et Bruno Ronseaux le maire. Au fond, le plateau où le projet d'éoliennes était envisagé.**

voir battu en brèche l'avis de la population, validé par le conseil municipal.

Ce projet aurait pu rapporter 10 000€ par éolienne, soit de 40 000€ à 50 000€ pour la commune si elle avait accepté de recevoir les machines. Les aspects

négatifs ont été plus forts que les aspects positifs, d'autant que ces éoliennes auraient été placées face au village classé de Gerberoy et près de l'église de Lachapelle, inscrite à l'inventaire supplémentaire.

« Je ne suis pas contre l'installation

d'éoliennes sur le territoire de la commune mais je trouve fou que l'on puisse décider d'un tel projet sans devoir consulter les autres communes des alentours ». Si le projet avait été accepté à Lachapelle, le maire aurait sollicité l'avis des communes avoisinantes.

Plus largement, le premier magistrat regrette que le démarchage pour les projets éoliens ne soit pas du ressort du ministère de l'environnement.

### LA MOTION DE LA PICARDIE VERTE

Dans le nord de l'Oise, les éoliennes subissent des vents contraires depuis quelque temps. Courant avril, les élus de la Picardie verte ont voté une motion contre l'implantation de nouvelles machines (56 voix pour, 16 voix contre et 8 abstentions). Rappelons qu'à l'issue d'une longue procédure, et au vu de toutes les conclusions de l'instruction, la décision finale d'implanter ou non des éoliennes revient aux préfets.

*Sylvie Godin avec CLP*